

## Lycée professionnel « Jean Monnet »

### Participation au programme ERASMUS+ Formation professionnelle 2024-2025

Le Lycée des métiers « Jean Monnet » de Juvisy-sur-Orge est engagé dans une démarche de mobilité de ses équipes enseignantes et de ses élèves pour leur permettre d'intégrer une dimension d'échange européenne dans leurs pratiques et l'acquisition de compétences professionnelles et culturelles.

#### Partie I : Objectifs du projet

Le projet vise à donner la possibilité à nos élèves de réaliser une période de formation dans des entreprises européennes sélectionnées et de la faire reconnaître au titre de la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) inscrite dans le cadre réglementaire de la formation au baccalauréat professionnel.

#### Partie II : Conditions à remplir pour participer

Les élèves qui souhaitent participer au projet et bénéficier du financement du programme ERASMUS pour réaliser leur PFMP dans un pays européen devront remplir les conditions suivantes :

- Être inscrit en Première ou Terminale du baccalauréat professionnel pour l'année scolaire 2024-2025.
- Transmettre, au moyen du formulaire en ligne (cf. partie V), une demande accompagnée d'une lettre de motivation.
- Avoir reçu l'accord parental pour les élèves mineurs.
- Disposer de la nationalité française ou d'un des pays membre de l'Union européenne ou un titre de séjour valide.

#### Partie III : Publics concernés et périodes de mobilité

Niveau	Destination	Nombre d'élèves en mobilité	Durée et période
Terminale AGO	Espagne	8	4 semaines (juin)
Terminale MDM, Terminale MDC	Finlande	4	3 semaines (novembre- décembre)
Première MRC, AGO, ASSP	Finlande	8	4 semaines (juin)

#### **Partie IV : Fonctionnement et déroulement de la mobilité**

Les élèves qui souhaitent participer à la mobilité dans le cadre du programme ERASMUS seront accompagnés dans leurs démarches par le comité de coordination et l'équipe enseignante engagée sur le programme.

La recherche de l'entreprise d'accueil et du prestataire d'hébergement de l'élève est prise en charge par ces derniers. Le coordinateur se charge également d'accompagner les élèves dans les formalités administratives et financières nécessaires aux voyages vers et depuis le pays de destination.

Les élèves en mobilité seront accompagnés dans leur installation dans le pays d'accueil. Des membres de l'équipe enseignante participeront au voyage à destination du pays d'accueil ; ils veilleront à encadrer les premiers contacts avec les lieux d'hébergement et les structures professionnelles. Ils aideront également les élèves à se familiariser avec l'environnement d'accueil et les us et coutumes du pays.

Le comité de coordination et l'équipe enseignante assureront le bon déroulement de la PFMP dans le pays d'accueil et veilleront à garantir le bien-être de l'élève sur place. Le coordinateur maintiendra un lien permanent avec les élèves en cas de besoin.

Le comité de coordination et l'équipe enseignante organiseront également des actions pédagogiques en lien avec la culture du pays de destination mais aussi pour favoriser l'intégration des valeurs de l'Union européenne et de ses grandes orientations politiques.

A l'issue de la PFMP, les élèves seront évalués dans leurs apprentissages par l'entreprise et par des enseignants qui effectueront le déplacement dans le pays d'accueil et accompagneront les élèves durant leur retour en France.

#### **Partie V : Soumission de la candidature**

Les élèves souhaitant poser leur candidature pour effectuer une mobilité ERASMUS+ sont invités à répondre aux différents items du formulaire ci-dessous :

<https://forms.gle/2p3NNdaNNV2u73Uq5>

La date limite de complétion du dit formulaire est fixée au 10 septembre 2024, 12h.

## Partie VI : Critères de sélection

Pour garantir la qualité de l'expérience de mobilité et assurer son bon déroulement, les élèves participants seront sélectionnés au terme d'un processus transparent qui attribuera une note à leur candidature sur 20 points tenant compte des éléments suivants :

- a) **L'engagement dans la démarche de mobilité** (ex. participation aux réunions d'information de décembre 2023 et du 1<sup>er</sup> semestre de 2024) – 3 points.
- b) **La qualité et l'expression de la motivation** (lettre demandée) – 4 points
- c) **Les compétences professionnelles, l'implication scolaire** et la **maturité** personnelle (autonomie, esprit d'initiative, assiduité en classe, capacité de travail en équipe...). Ces points d'attention seront étudiés par un jury composé du coordinateur, d'un professeur de langue, du professeur principal ou/et professeur d'enseignement professionnel et de la CPE référente de la classe. – 7 points.
- d) Les **compétences linguistiques** dans la langue de travail dans le pays d'accueil (anglais en Finlande ; espagnol en Espagne). Un renforcement linguistique sera proposé en amont de la mobilité. – 2 points.
- e) Le **profil socio-économique** de l'élève – 4 points. (1 point (non boursier) ; 2 points (non boursier à faible revenu) ; 3 points (boursier échelon 1a 3) ; 4 points (boursier échelon 4 à 6).

## Partie VII : Communication des résultats

Les élèves seront informés, par courriel, à la fin du mois de septembre 2024 de l'issue de leur candidature à la mobilité. La liste des retenus sera également disponible sur le site internet du lycée.

## Partie VIII : Obligations liées à la participation au projet

La participation à la mobilité liée au programme ERASMUS+ implique différentes obligations de la part de l'élève et le cas échéant de ses représentants légaux :

### *Avant la mobilité :*

- Signature d'un contrat d'engagement par l'élève et la famille.
- Mise à niveau en langue.
- Contrôle de la validité des documents d'identité et obtention de la carte d'assurance maladie européenne.
- Complétion et signature d'une autorisation de sortie du territoire français.
- Possession d'une assurance couvrant l'élève à l'étranger.

### *Durant la mobilité :*

- Durant la PFMP, les élèves seront tenus d'avoir une attitude exemplaire dans la structure d'accueil et de rendre compte de façon hebdomadaire de leurs activités professionnelles en entreprise auprès de leur professeur principal selon les modalités qui auront été fixées avec lui avant la mobilité.
- En outre, ils seront également tenus de rendre compte de l'expérience vécue au quotidien en utilisant le réseau social du lycée et en communiquant comptes-rendus, photographies ou vidéos auprès de la professeure documentaliste.

### **A l'issue de la mobilité :**

- Compléter le questionnaire EU Survey et réaliser une vidéo de 3 à 5 min avec des photographies relatant son expérience.
- Remettre l'accord de formation (Learning agreement) et le document de mobilité « Europass » signée et cachetée par l'entreprise d'accueil.
- Participer aux différents moments et activités du lycée pour la mise en valeur des mobilités européennes liées au programme ERASMUS+ et les connaissances de l'Union européenne.

### **Partie IX : Participation financière de l'élève**

Dans le cadre de la mise en place de la mobilité de l'élève, il sera demandé à l'élève ou à son représentant légal s'il est mineur, une participation forfaitaire de 25 € par semaine à l'étranger.

### **Partie X : Assurance**

L'établissement a contracté une police d'assurance afin de couvrir les élèves dans les différentes activités de mobilité à l'étranger. Celle-ci couvre les accidents du travail, la responsabilité civile, les dépenses médicales et la couverture des déplacements durant la période de stage à l'étranger.

### **Partie XI : Engagement**

Une fois engagé dans la participation au programme, il n'est pas possible de renoncer la mobilité de formation professionnelle, hormis en cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif valable.

### **Partie XII : Protection des données**

La complétion du formulaire de candidature entraîne le consentement de l'utilisateur à la réutilisation des données par le Lycée « Jean Monnet » et leur transmission aux organismes externes qui régulent le programme conformément à la loi française « Informatique et Libertés » de 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 et au règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018.

### **Partie XIII : Cadre légal**

Les dispositions de cet appel à candidature sont soumises au contrat établi entre le Lycée professionnel « Jean Monnet » et l'Agence Erasmus+ France et aux termes contenus dans le Guide du programme Erasmus + disponible au moyen du lien suivant : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>